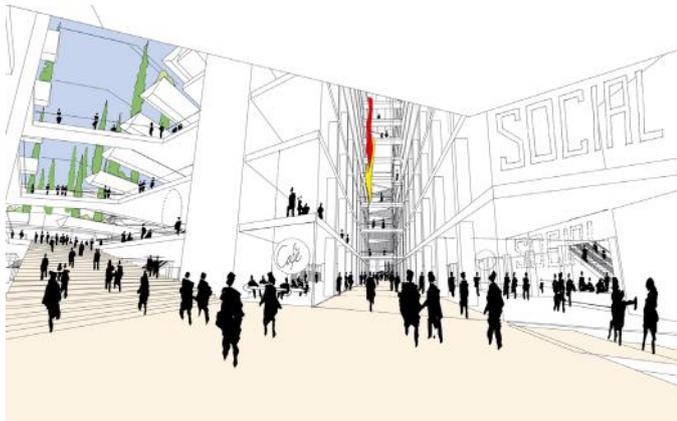




Tribunal de Barcelona & L'Hospitalet

Barcelona



Lieu
L'Hospitalet de Llobregat,
Barcelone, Espagne

Date
2002

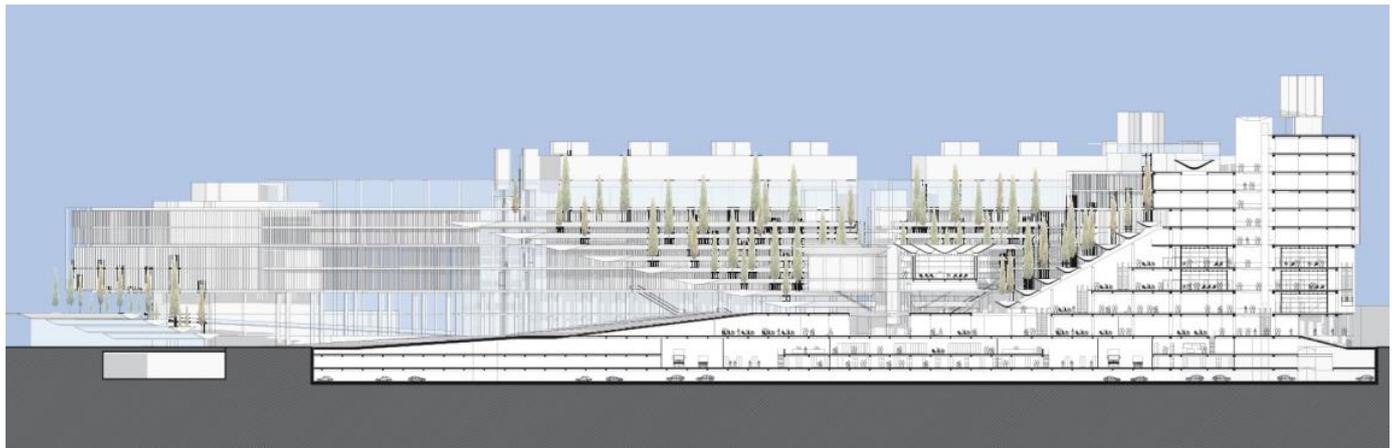
Maître d'ouvrage
Generalitat de Catalunya,
Conseil général de
Catalunya GISA Gestió
d'Infraestructures SA

Architecte
Richard Rogers
Partnership

Ingénierie structure
Arup

**Ingénierie services
techniques**
Arup

Co-architectes
Alonso Balaguer y
Arquitectos Asociados



Le projet offre une réponse assertive à son contexte urbain et permet une claire différenciation des différentes fonctions qu'il contient

Le complexe du tribunal conçu par Richard Rogers Partnership (RRP) à l'Hospitalet, une municipalité en rapide expansion dans la conurbation de Barcelone, a été conçu pour donner à la ville un nouveau point d'intérêt à vocation explicitement publique, en reflétant la préoccupation constante de RRP pour les espaces publics. Ce projet de 264 500 m², conçu en collaboration avec le cabinet Alonso Balaguer y Arquitectos Asociados, doit accueillir les organes judiciaires de Barcelone et de l'Hospitalet de Llobregat, et regrouper des activités jusque là dispersées dans 17 sites différents.

Le bâtiment contient deux types d'espaces clairement définis: des bureaux (pour 15 000 personnes) et des salles de tribunal. Leur relation, ainsi que l'échelle du projet (184 salles), se traduisent par une organisation extrêmement complexe, avec des systèmes de circulation indépendants pour le public, les juges, les détenus et les membres des jurys.

Ce projet présente une réponse assertive à son contexte urbain. Une série de bâtiments reliés entre eux, dont la hauteur varie de six à 16 étages, suit l'alignement des rues actuelles. Les articulations sont dictées par les différentes conditions urbaines aux angles du site. Un cercle intérieur de

bâtiments entoure un grand amphithéâtre central paysager, véritable espace clos au coeur du projet proposé qui offre un nouvel axe piéton nord-sud entre les quartiers de Santa Eulàlia et Pedrosa de l'Hospitalet.

Avec un site plat comme base du complexe, le projet permet de mieux délimiter ses différentes fonctions. Une «Galerie juridique» représente l'épine dorsale des activités et assure la cohésion de l'ensemble des bâtiments. Les salles d'audience auxquelles doivent accéder des détenus se trouvent dans les étages en cascade de l'anneau intérieur, sous le toit de l'amphithéâtre paysager, alors que les salles qui n'accueillent pas de détenus se trouvent dans l'anneau externe, face aux rues voisines. Au dessus des différents étages de salles, deux blocs parallèles de bureaux encadrent l'espace central alors qu'un atrium central laisse la lumière naturelle illuminer la Galerie juridique. L'amphithéâtre crée une enceinte dynamique au toit incliné pour les niveaux internes de salles, avec des zones de circulation autour des tribunaux criminels, permettant à la lumière naturelle de pénétrer jusqu'au coeur du bâtiment. Les éléments paysagers et les plantations définissent la nature de cet espace central.